

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. **Identificateur de produit** BadBoys Shampoo Orangeade  
Substance / mélange mélange  
UFI PH20-MOYK-Y009-0KAW
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**  
Agent de nettoyage.  
**Utilisation principale prévue**  
PC-CLN-17.1 Produits de nettoyage extérieur - tous types de véhicules  
**Système de descripteurs des utilisations**  
PC 35 Produit de lavage et de nettoyage  
**Utilisations déconseillées du mélange**  
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Fournisseur**  
Nom ou raison sociale RRCustoms Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością  
Adresse Ściegiennego 276, Kielce, 25-116  
Pologne  
No. TVA PL9591982866  
Téléphone +48 508144377  
E-mail office@rrcustoms.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
112, +48 508 144 377

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**  
Le mélange est classé comme dangereux.
- Skin Irrit. 2, H315  
Eye Dam. 1, H318  
Aquatic Chronic 3, H412  
**Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement**  
Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2. **Éléments d'étiquetage**  
**Pictogramme de danger**



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Substances dangereuses

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 25/08/2025 | Numéro de version | 1.0 |
| Date de révision |            |                   |     |

|                |  |
|----------------|--|
| P264           | Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.  |
| P280           | Porter un équipement de protection des yeux.   |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310           | Appeler immédiatement un médecin.  |
| P321           | Traitement spécifique (voir instruction supplémentaire de premier soin sur cette étiquette).   |
| P501           | Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.  |

### Informations supplémentaires

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Orange, sweet, ext., Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate. Peut produire une réaction allergique.

Composition selon le règlement (CE) n° 648/2004 tel que modifié: 5-<15 % agents de surface anioniques, 5-<15 % agents de surface amphotères, 5-<15 % agents de surface non ioniques, <5 % EDTA et sels, parfums, colorant, Geraniol, Linalool, Citronellol, Hexyl cinnamal, Limonene, Hexamethylindanopyran, Citrus Aurantium Peel Oil, Geranyl Acetate

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

| Numéro d'identification                               | Nom de la substance                                   | Teneur en % de poids | La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008  | Rem. |
|---|---|----------------------|---|------|
| CAS: 68891-38-3<br>CE: 500-234-8                      | Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 7-14                 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412  |      |
| CAS: 1334422-09-1<br>CE: 931-513-6                    | Cocamidopropyl Betaine                                | 2-5,5                | Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Chronic 3, H412   |      |
| Index: 603-096-00-8<br>CAS: 112-34-5<br>CE: 203-961-6 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol                             | 1-3                  | Eye Irrit. 2, H319  | 1, 2 |
| CAS: 68155-07-7<br>CE: 931-329-6                      | Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl) | 1-2,5                | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 2, H411  |      |
| CAS: 9043-30-5<br>CE: 500-027-2                       | Isotridecanol, ethoxylated                            | 1-2,5                | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318<br>EUH031  |      |
| Index: 607-428-00-2<br>CAS: 64-02-8<br>CE: 200-573-9  | éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium            | 1-1,6                | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318  |      |
| CAS: 8028-48-6<br>CE: 232-433-8                       | Orange, sweet, ext.                                   | 0,525-0,875          | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411 |      |
| Index: 603-235-00-2<br>CAS: 78-70-6<br>CE: 201-134-4  | linalol   | 0,035-0,175          | Skin Sens. 1B, H317   |      |

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

| Numéro d'identification                                | Nom de la substance                            | Teneur en % de poids | La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008   | Rem. |
|--|--|----------------------|--|------|
| CAS: 106-22-9<br>CE: 203-375-0                         | Citronellol                                    | 0,035-0,175          | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Eye Irrit. 2, H319   |      |
| CAS: 101-86-0<br>CE: 202-983-3                         | alpha-hexylcinnamaldehyde                      | 0,035-0,175          | Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 2, H411  |      |
| CAS: 77-83-8<br>CE: 201-061-8                          | Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate               | 0,035-0,175          | Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411   |      |
| CAS: 105-87-3<br>CE: 203-341-5                         | Acétate de (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol | 0,035-0,175          | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 3, H412   |      |
| Index: 613-088-00-6<br>CAS: 2634-33-5<br>CE: 220-120-9 | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one                   | 0,02                 | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)<br>Limite de concentration spécifique:<br>Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,036 %<br>ETA Par inhalation<br>(poussières/brouillard) = 0,21 mg/l<br>ETA Orale = 450 mg/kg pc |      |

### Remarques

- 1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.
- 2 Utilisation de la substance est limitée à l'annexe XVII du règlement REACH

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4 – Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

#### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau puis faire boire environ 200-500 ml d'eau. Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 25/08/2025 | Numéro de version | 1.0 |
| Date de révision |            |                   |     |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

#### En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

#### En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

| Nom de la substance (du composant)        | Type          | Valeur                  |
|---|---------------|-------------------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5) | VLEP-8h       | 67,5 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | VLEP-8h       | 10 ppm                  |
|   | VLCT (ou VLE) | 101,2 mg/m <sup>3</sup> |
|   | VLCT (ou VLE) | 15 ppm                  |

Union européenne

Directive 2006/15/CE de la Commission

| Nom de la substance (du composant)        | Type           | Valeur                  |
|---|----------------|-------------------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5) | OEL 8 heures   | 67,5 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | OEL 8 heures   | 10 ppm                  |
|   | OEL 15 minutes | 101,2 mg/m <sup>3</sup> |
|   | OEL 15 minutes | 15 ppm                  |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

##### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

##### Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

##### Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

### RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                       |
|---|-----------------------|
| État physique   | liquide               |
| Couleur   | orange                |
| Odeur   | donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation  | donnée non disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | -100 °C               |
| Inflammabilité  | donnée non disponible |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | donnée non disponible |
| Point d'éclair  | donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation   | donnée non disponible |
| Température de décomposition  | donnée non disponible |
| pH  | 8 (non dilué)         |

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 25/08/2025 | Numéro de version | 1.0 |
| Date de révision |            |                   |     |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Viscosité cinématique                             | donnée non disponible |
| Solubilité dans l'eau                             | soluble               |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | donnée non disponible |
| Pression de vapeur                                | donnée non disponible |
| Densité et/ou densité relative                    |                       |
| densité   | -1 g/cm <sup>3</sup>  |
| Densité de vapeur relative                        | donnée non disponible |
| Caractéristiques des particules                   | donnée non disponible |
| Forme   | liquide               |

### 9.2. Autres informations

non indiqué

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts  
Oral LD<sub>50</sub> (rat): > 2000 mg/kg  
Isotridécanol, ethoxylated:  
Oral LD<sub>50</sub> (rat): 500-2000 mg/kg  
Dermal LD<sub>50</sub> (rabbit): > 2000 mg/kg (literature values)  
2-(2-butoxyethoxy)ethanol:  
Oral LD<sub>50</sub> (rat): 200-2000 mg/kg  
Dermal LD<sub>50</sub> (rat): 400-2000 mg/kg  
Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate  
Acute toxicity: Harmful if swallowed  
Oral LD<sub>50</sub> (rat): 1780-2000 mg/kg  
LOAEC (inhalation): -30 mg/m<sup>3</sup> (air)

### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Données des composants du mélange indisponibles.

| BadBoys Shampoo Orangeade |           |             |                    |        |      |                          |
|---------------------------|-----------|-------------|--------------------|--------|------|--------------------------|
| Voie d'exposition         | Paramètre | Valeur      | Durée d'exposition | Espèce | Sexe | Méthode de détermination |
| Orale                     | ETA       | 12748 mg/kg |                    |        |      | Calcul de la valeur      |

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

| BadBoys Shampoo Orangeade |           |           |                    |        |      |                          |
|---------------------------|-----------|-----------|--------------------|--------|------|--------------------------|
| Voie d'exposition         | Paramètre | Valeur    | Durée d'exposition | Espèce | Sexe | Méthode de détermination |
| Par inhalation (vapeurs)  | ETA       | 2500 mg/l |                    |        |      | Calcul de la valeur      |

| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one           |           |              |                    |        |      |                          |
|--|-----------|--------------|--------------------|--------|------|--------------------------|
| Voie d'exposition                      | Paramètre | Valeur       | Durée d'exposition | Espèce | Sexe | Méthode de détermination |
| Par inhalation (poussières/brouillard) | ETA       | 0,21 mg/l    |                    |        |      |                          |
| Orale                                  | ETA       | 450 mg/kg pc |                    |        |      |                          |

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Données des composants du mélange indisponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Données des composants du mélange indisponibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Données des composants du mélange indisponibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Autres informations

non indiqué

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 25/08/2025 | Numéro de version | 1.0 |
| Date de révision |            |                   |     |

### RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts  
EC<sub>50</sub> (48 h, Daphnia magna): 7.2 mg/L  
EC<sub>50</sub> (72 h, Desmodesmus subspicatus): 27.7 mg/L  
LC<sub>50</sub> (96 h, fish - Danio rerio): 7.1 mg/L  
NOEC (21 d, Daphnia magna): 0.27 mg/L  
NOEC (28 d, fish - Oncorhynchus mykiss): 0.14 mg/L  
EC<sub>50</sub> (3 h, Pseudomonas putida): >10 mg/L  
Biodegradability: >70% (28 days)

Isotridecanol, ethoxylated

Aquatic toxicity:

LC<sub>50</sub> (96 h, Danio rerio): 1-10 mg/L

EC<sub>50</sub> (48 h, Daphnia magna): 7.7 mg/L

EC<sub>50</sub> (72 h, Desmodesmus subspicatus): >10 mg/L

Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate

EC<sub>50</sub> (72 h, Desmodesmus subspicatus): 2.77 mg/L

LC<sub>50</sub> (96 h, Lepomis macrochirus): 41 mg/L

EC<sub>50</sub> (24 h, Daphnia magna): 610 mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le mélange est biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne contient pas de composants bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

##### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

##### Code de la catégorie de déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

(\*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

### RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
non pertinent
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
non pertinent
- 14.4. Groupe d'emballage  
non pertinent
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
non pertinent
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
La référence dans les sections 4 à 8.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
non pertinent

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**Restrictions en application de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), tel que modifié**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

| Restriction | Conditions de restriction   |
|-------------|---|
| 55          | <p>1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27 juin 2010, pour la vente au public, en tant que constituant de peinture par pulvérisation ou de produit de nettoyage sous forme de spray dans des générateurs aérosols à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids.</p> <p>2. Les peintures sous forme de sprays et les produits de nettoyage sous forme de sprays dans des générateurs aérosols contenant du DEGBE et ne respectant pas les conditions énoncées au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour la vente au public après le 27 décembre 2010.</p> <p>3. Sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant leur mise sur le marché, les peintures autres que les peintures par pulvérisation contenant du DEGBE à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids, mises sur le marché pour la vente au public, portent, après le 27 décembre 2010, inscrite de manière visible, lisible et indélébile, la mention suivante:<br/>«Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation.»</p> |

- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

|        |  |
|--------|--|
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  |
| EUH208 | Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Orange, sweet, ext., Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate. Peut produire une réaction allergique. |
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

|      |   |
|------|---|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330 | Mortel par inhalation.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

|                |  |
|----------------|--|
| P101           | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.   |
| P102           | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P264           | Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.  |
| P280           | Porter un équipement de protection des yeux.   |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310           | Appeler immédiatement un médecin.  |
| P321           | Traitement spécifique (voir instruction supplémentaire de premier soin sur cette étiquette).   |
| P501           | Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.  |

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

|                 |   |
|-----------------|---|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë  |
| ADR             | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| Aquatic Acute   | Danger pour le milieu aquatique (aiguë)   |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique (chronique)   |
| Asp. Tox.       | Danger par aspiration   |
| CAS             | Chemical Abstracts Service  |
| CE              | Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS  |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges           |
| COV             | Composés organiques volatils  |
| EINECS          | Inventaire européen des produits chimiques commercialisés   |
| EmS             | Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses                                    |
| ETA             | L'estimation de la toxicité aiguë   |
| EuPCS           | Système européen de catégorisation des produits   |
| Eye Dam.        | Lésions oculaires graves  |
| Eye Irrit.      | Irritation oculaire   |
| FBC             | Facteur de bioconcentration   |
| Flam. Liq.      | Liquide inflammable   |
| IATA            | Association internationale du transport aérien  |
| IBC             | Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICAO            | Organisation de l'Aviation Civile Internationale  |
| IMDG            | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  |
| IMO             | Organisation Maritime Internationale  |
| INCI            | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques   |
| ISO             | Organisation internationale de normalisation  |
| IUPAC           | Union internationale de chimie pure et appliquée  |
| log Kow         | Coefficient de partage octanol/eau  |

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Shampoo Orangeade

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

|             |  |
|-------------|--|
| Numéro ONU  | Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU |
| OEL         | Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel   |
| PBT         | Persistant, bioaccumulable et toxique  |
| PMT         | Persistant, mobile et toxique  |
| ppm         | Partie par million   |
| REACH       | Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques                                    |
| RID         | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses                             |
| Skin Irrit. | Irritation cutanée   |
| Skin Sens.  | Sensibilisation cutanée  |
| UE          | Union européenne   |
| UVCB        | Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique                    |
| vPvB        | Très persistant et très bioaccumulable   |
| vPvM        | Très persistant et très mobile   |

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.